

VILLE DE LA FERTE-BERNARD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 27 mars 2025
Date d'affichage 27 mars 2025

Nombre de conseillers

en exercice 29
présents 19 + 10 procurations
votants 29

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ

Le NEUF AVRIL à vingt heures,

Le Conseil municipal de la ville de La Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni pour des circonstances exceptionnelles à la Mairie : salle Annette Moriette, sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU.

Étaient présents : M. Didier REVEAU, Mme Cécile KNITTEL, M. Éric PAPILLON, M. Laurent PHILIBERT, Mme Christiane VAN RYSSEL, M. Gérard GUESNE, Mme Bénédicte MARCHAIS, Mme Françoise PELLODI, M. Emmanuel BOIS, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN, Mme Catherine CHANTEPIE, Mme Delphine LETESSIER, M. Christophe BISI, Mme Marie-Hélène TROUILLOT, M. Dominique MORANCE, Mme Olivia JAMAIN, M. Lionel COURTEMANCHE, Mme Edith ALIX, M. Carl GUILLEMIN.

Excusés :

Mme Sylvie SEQUEIRA	(Pouvoir donné à M. Laurent PHILIBERT)
M. Gaëtan THOMAS	(Pouvoir donné à Mme Bénédicte MARCHAIS)
M. Nicolas CHABLE	(Pouvoir donné à Mme Cécile KNITTEL)
M. Thierry BODIN	(Pouvoir donné à M. Gérard GUESNE)
M. Emmanuel VIGNERON	(Pouvoir donné à M. Éric PAPILLON)
Mme Marie DENONELLE	(Pouvoir donné à Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN)
M. Nicolas GUILLARD	(Pouvoir donné à M. Didier REVEAU)
Mme Audrey MAMONTEIL	(Pouvoir donné à Mme Christiane VAN RYSSEL)
Mme Sophie DOLLON	(Pouvoir donné à Mme Françoise PELLODI)
M. Franck POTAUFEUX	(Pouvoir donné à M. Dominique MORANCE)

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Mme Christiane VAN RYSSEL a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION

MISE À DISPOSITON DE SERVICE ET D'ÉQUIPEMENT

SIVU PSSV/VILLE

Le Conseil municipal ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5111-1, L.5111-1-1 et R.5111-1 ;

Vu le projet de convention de mise à disposition de service et d'équipement de la Ville au profit du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique – Pôle Santé Simone Veil (SIVU - PSSV),

Vu le rapport du Maire ;

Considérant que la convention initialement signée est arrivée à échéance ;

Considérant que la ville de La Ferté-Bernard est susceptible de mettre à disposition du SIVU PSSV, dans les conditions prévues à l'article R.5111-1 du CGCT, une partie de ses services techniques, administratifs, comptables et de ressources humaines, afin d'assurer un accompagnement dans la maintenance et l'entretien des équipements et infrastructures nécessaires au bon fonctionnement du Pôle Santé Simone Veil ;

Considérant que cette mise à disposition donne lieu à un remboursement des frais de fonctionnement supportés par la Ville, calculés sur la base d'un coût unitaire de fonctionnement, multiplié par le nombre d'unités réellement utilisées ;

Considérant qu'il y a lieu de formaliser, par une convention, les conditions de mise à disposition des services techniques au profit du SIVU PSSV, afin de garantir le bon fonctionnement de ses activités ;

Après avoir délibéré,

- **APPROUVE** la mise à disposition des services de la commune (services techniques, administratifs, comptables et de ressources humaines) au profit du SIVU PSSV.
- **APPROUVE** la signature de la convention de mise à disposition de service entre la Ville et le SIVU Pole santé Simone Veil.
- **VALIDE** l'ensemble des dispositions de la convention.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire au bon déroulement de cette opération.

A l'unanimité des membres votants,

Voix pour : 29

Voix contre : 0

Abstention : 0

Le Secrétaire de séance

Christiane VAN RYSSEL

Pour Copie conforme

Le Maire

